

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 22 mars 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 21 h 25.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion  
Hélène Pelchat  
Éric Blanchette

Daniel Blais  
Guylaine Blais  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Relocalisation de la Maison des Jeunes ;
  - 1.1. Signature du protocole d'entente ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

**1. RELOCALISATION DE LA MAISON DES JEUNES**

2010-03-96

**1.1. Signature du protocole d'entente**

ATTENDU QUE par la résolution no 2010-03-94, la municipalité de Saint-Isidore a conclu une promesse d'achat et de vente avec madame Éliane Boutin concernant l'acquisition de l'immeuble situé au 142 route Coulombe à Saint-Isidore, lot 3 029 504 ;

ATTENDU QUE la transaction consiste principalement à relocaliser la Maison des Jeunes à proximité des équipements de loisirs et sportifs ainsi que mettre à la disposition de l'Exposition agricole et commercial des locaux permanents ;

ATTENDU QU'il devient essentiel d'établir un protocole d'entente entre les parties pour l'acquisition, l'aménagement et l'utilisation dudit immeuble ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore concernant le protocole d'entente pour l'acquisition, l'aménagement et l'utilisation de l'immeuble situé au 142 route Coulombe à Saint-Isidore, lot 3 029 504, tel le projet soumis.

Adoptée

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

**2010-03-97**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 H 30.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2010.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*